L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 SEPTEMBRE 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. Leaumont, au No 69 de la rue de Chartres—Coutellerie de Sheffield, articles de toilette, Chapeaux extra fins, etc.

Par Moffman, Marks & Co, au No 31 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et Lingerie.

VENTE CONTINUÉE!!

☞ La vente par le shérif du fonds de magasin No 14, rue de Chartres, sera continuée aujourd'hui, à 10½ heures A. M.—Les vitrières et le coffre-fort seront offerts en vente à 1 heure P. M. précise.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

Les Vols de Nuit et la Police.

Nous avons, dans le temps, raconté comment, sous l'administration militaire, des agents de police spéciale du Bureau des Affranchis s'étaient amusés, pour charmer leurs loisirs et augmenter leurs profits, à dévaliser les résidences du Quatrième District, au grand désarroi de la police ordinaire qui, ne connaissant aucun voleur de profession en ville, ne savait à qui s'en prendre. La mèche ayant été éventée, l'association fut brisée; un des voleurs, après avoir passé cinq mois en prison, profita d'un changement d'administration pour se faire élargir, et un autre s'échappa pour revenir ensuite prendre part avec son complice à la reconstruction de la Louisiane. Tous deux étaient membres de la dernière Législature, qui contenait quelques autres sujets du même calibre.

A différentes reprises des révélations inattendues sont venues indiquer qu'il y avait plus d'un lien secret entre les voleurs de nuit de profession et certains membres de la police. La fréquence des vols de nuit dans les maisons habitées est telle qu'elle ne peut s'expliquer que par une négligence coupable ou par la connivence d'affidés dans l'organisation policière. Pour que les voleurs arrivent à faire leurs visites nocturnes en voiture, comme cela est arrivé dernièrement chez le docteur Dupaquier, pour que sur une fois sur dix on ne retrouve les traces de ces audacieux industriels, il faut bien qu'il y ait un parti pris de ne pas les rechercher ou de ne pas les retrouver.

Lorsqu'un vol fait trop de scandale, les chefs de la police s'émeuvent et ils réussissent assez généralement à arrêter les voleurs, ce qui prouve qu'avec plus de zèle et de détermination, ils réussiraient beaucoup plus souvent. Si, ensuite, les voleurs sont acquittés, la police a le droit de rejeter la responsabilité sur d'autres. Mais, si les chefs de la police voulaient faire un effort sérieux et imposer une certaine responsabilité à leurs hommes, s'ils voulaient surtout soumettre ceux-ci à une stricte surveillance, ils ne tarderaient pas à délivrer nos résidences de la dîme qu'elles paient à cette bande de déménageurs nocturnes.

La sensation du jour à New-York, est précisément l'arrestation d'un gardien de police de nuit qui, dans l'espace de six mois, n'a pas dévalisé moins de quatorze maisons. Nous croyons utile de reproduire le compte-rendu complet de cette affaire, instructive sous plus d'un rapport; nous l'empruntons au *Messager Franco-Américain*:

Tout New York s'entretient aujourd'hui d'une affaire qui est bien faite pour inquiéter l'opinion publique. Deux agents de police viennent d'être arrêtés sous l'inculpation d'avoir commis en quelques mois *quatorze* vols avec effraction dans le quartier qu'ils étaient censés protéger contre les entreprises des voleurs. On se demande bien naturellement si les deux individus arrêtés sont les seuls policemen qui aient été des disciples de Cartouche avant de se transformer en défenseurs de la propriété. Et nous devons constater que les faits révélés par l'enquête ne sont pas de nature à dissiper ces craintes. Qu'on en juge.

Depuis plusieurs mois, les habitants du 18e precinct, c'est-à-dire de la partie de la ville comprise entre la 4e avenue, la 14e rue, la Rivière de l'Est et la 28e rue, étaient jetés dans de constantes alarmes par les vols fréquents qui se commettaient, pendant la nuit, dans les maisons les mieux gardées. En vain le capitaine du precinct, M. Cameron, et les agents de la police secrète avaient redoublé d'activité; ils ne pouvaient ni empêcher les vols ni découvrir la trace des voleurs.

Dans plusieurs maisons on avait enlevé des objets de grande valeur. Au mois de mai, l'argenterie de M. Doremus, qui habite la 4e avenue, près de la 18e rue, était soustraite par des personnes qui avaient forcé la porte. Cette argenterie valait plus de deux mille dollars. Le mois suivant, on enlevait chez M. Pratt, dans Lexington avenue, entre la 25e et la 26e rue, pour quatre mille dollars d'argenterie, de bijoux et de vêtements. Quelques jours plus tard, on pénétrait dans la maison du Dr. Cross, No 283, 4e avenue, où il n'y avait alors qu'une jeune femme et une domestique. Le voleur fut [illegible] d'une montre d'or placée sous son oreiller; la peur empêcha la victime de ce vol audacieux de donner l'alarme, et le bandit disparut avec son butin.

Le mois suivant, la maison garnie qui porte le No 1, dans Gramercy Place, était dévalisée par deux individus qui avaient enlevé à la scie un des panneaux de la porte du *basement*. Ce vol fournit le premier indice qui devait mettre la police sur les traces des voleurs. Une dame qui habitait en face de la maison garnie était à sa fenêtre au moment où les voleurs pénétraient par la porte du *basement*. Cette dame déclara que par leur tournure et leur apparence, les individus ressemblaient à des agents de police. Le quartier où ce vol avait été commis était gardé par un nommé William J. Aiken, agent admis depuis six mois seulement dans le corps de police. Le capitaine Cameron, sans le soupçonner encore, le fit punir pour n'avoir pas découvert le vol.

La semaine suivante, on pillait la maison du Dr. Palmer, dans la 15e rue Est, de manière à prouver que les auteurs du crime devaient être au fait de la position des diverses chambres et de l'absence momentanée du propriétaire. Le capitaine Cameron avait déjà constaté que, dans tous les vols antérieurs, la connaissance des lieux semblait faciliter l'œuvre des bandits. Il fut bien plus surpris encore de remarquer que les vols se commettaient toujours dans des maisons voisines des postes occupés par l'agent Aiken ou par un de ses camarades, l'agent Michael J. Carmody. M. Cameron ne laissa rien voir de ses soupçons, mais ceux-ci devinrent une quasi-certitude lorsque, le 15 courant, la maison No 140, Est 18e rue, qui est habitée par M. Hermann Uhl, un des rédacteurs de la *Staats Zeitung*, fut volée d'argenterie, de bijoux, etc., représentant une valeur de $2,000. Or, l'agent Aiken avait été chargé huit jours auparavant de la surveillance de ce poste. Il fut établi qu'on avait pénétré dans la maison avec une fausse clef faite à l'aide d'un modèle en cire. Le plan du vol avait donc été conçu et mûri par une personne qui pouvait s'approcher librement de la maison et des serrures extérieures sans éveiller l'attention.

Le capitaine Cameron se préparait à révéler ces faits au *Board of Police* lorsqu'un soir, il vit entrer dans son bureau un agent du 18e precinct nommé Thomas Finnin, qui était en proie à la plus grande agitation.—"Capitaine, lui cria cet agent, j'ai trouvé le voleur; c'est Aiken; il vient de me proposer de me faire voleur à mon tour." Il paraît que depuis huit jours, Aiken avait recherché plus que de coutume la société de Finnin, et qu'après de longs préambules, trompé par l'attitude de son collègue, il lui avait proposé de se joindre à lui "pour remplacer son ancien complice, Carmody, qui commençait à perdre courage."

Le lendemain matin, le capitaine Cameron et l'agent Finnin se rendaient chez le surintendant de la police pour lui faire part de ces faits. Le surintendant, après avoir mûrement réfléchi, prescrivit à Finnin de répondre aux avances de l'agent Aiken et de l'amener de manière à ce qu'on pût l'arrêter en flagrant délit.

C'est ce qui a été fait. Pendant qu'il se trouvait de garde dans la 14e rue, Finnin fut abordé par Aiken, qui lui raconta comment il s'y était pris, depuis plus de six mois, pour commettre une série de vols. "Tout en marchant, raconte Finnin, nous passâmes devant la maison de M. John Keck, riche Allemand qui habite le No. 351 est, 14e rue. La fenêtre du basement était ouverte; on pouvait entrevoir une servante qui nettoyait de l'argenterie. Aiken me dit: "Voilà un bon endroit." Je lui répondis que j'étais prêt. Il fut convenu que le vol serait commis dans la nuit de lundi à mardi."

Le tour de garde d'Aiken finissait à minuit. Au moment où il quitta la station de police on avait l'œil sur lui. Le sergent Nicholson et l'agent Lacy étaient [illegible] dans une maison voisine. Aiken se rendit d'abord chez lui, au No. [illegible], 28e rue; il ressortit bientôt une valise à la main. De gros favoris roux [illegible] sa figure et le rendaient presque méconnaissable. Un car de la 1ère avenue passait en ce moment dans la 28e rue. Aiken y monta pour se faire conduire jusqu'au coin de la 14e rue, non loin de la maison de M. John Keck, où le vol devait se commettre. L'agent Finnin, son complice supposé, était de garde dans le quartier, et c'est sur sa connivence que le voleur comptait pour n'être pas dérangé.

L'intention des agents était de laisser Aiken pénétrer dans la maison et de l'arrêter après que le vol aurait été consommé. Cachés derrière [illegible] on vit Aiken descendre l'escalier extérieur de la maison No 351, sa valise à la main; puis il entendit le bruit que faisait un ciseau taillant le bois de la porte du basement. Malheureusement, un chien se mit à aboyer dans l'intérieur de la maison; des lumières parurent aux fenêtres, et divers indices apprirent à Aiken que le bruit avait donné l'éveil. Abandonnant ses outils, le voleur s'élança aussitôt hors la rue, sa valise d'une main et sa fausse barbe de l'autre, mais il alla se jeter contre les agents Nicholson et Lacy qui avaient suivi tous ses mouvements et qui se tenaient prêts à faire usage de leurs revolvers.

Aiken n'était pas armé. Il n'a pas cherché à nier une culpabilité trop évidente. Prévenu par l'agent Finnin, le capitaine Cameron était accouru pour faire constater le vol [illegible] où la tentative avait eu lieu. Le ciseau employé par Aiken était encore enfoncé dans la porte. La valise saisie contenait des chiffons comme ceux qu'emploient les voleurs pour étouffer le bruit de leurs pas, un tournevis, [illegible] de deux pouces en dix minutes. Dans les poches d'Aiken on trouva [illegible] billets de prêteurs sur gages. Une perquisition faite chez lui a amené la découverte de [illegible] autres de ces billets et de divers instruments pouvant servir à des effractions.

A la suite de la constatation de ces faits incroyables, M. Cameron a fait arrêter l'agent Carmody, le complice supposé d'Aiken; on n'a rien trouvé chez lui qui permette de le faire passer en jugement, mais il a été exclu [illegible] du corps de police par ordre du Board.

Quant à Aiken, il est aux Tombs. Il comparaîtra devant le juge Bedford, qui le condamnera très probablement, avec sa sévérité bien connue, à vingt ou trente ans de travaux forcés. Aiken est un homme d'une trentaine d'années; il est marié et père de trois enfants. On dit que sa femme appartient à une famille honorable. C'est, paraît-il, la passion du jeu qui a poussé ce malheureux à se faire voleur par effraction, mais l'habitude du vol était évidemment devenue, chez lui une seconde nature. Aujourd'hui Aiken a avoué être l'auteur des vols commis chez M. Doremus, chez M. Uhl et chez douze autres personnes. En six mois, il reconnaît avoir dévalisé quatorze maisons.

Ces faits provoqueront sans doute de nouvelles enquêtes. S'il y a d'autres Aiken parmi ceux qui sont désignés sous le nom de gardiens de la sûreté publique, il serait à désirer qu'on les découvrît promptement.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* consacre un long article aux Bons du chemin de fer du Nord de la Louisiane et du Texas. C'est un article utile à conserver pour la grande enquête que devra faire la législature. En attendant, l'avocat-général a commencé un procès pour empêcher le trésorier de l'Etat de payer à la compagnie l'intérêt de certains Bons.

Le *Picayune* nous annonce que la taxe d'Etat pour les propriétés de ville sera, l'année prochaine, de 5 60 plus élevée que celle des campagnes et il donne la raison de cette anomalie. Dans les campagnes, l'assessement est fait par le recorder, le shérif et le greffier de la cour qui n'ont pour cette besogne qu'un salaire fixe de $100 chacun, tandis qu'en ville l'assessement est fait par des assesseurs qui, ayant une commission de cinq pour cent, cherchent à grossir leurs émoluments en enflant les estimations. Patience, confrère, il faudra que tout cela change.

Le *Times* se prononce aussi en faveur du choix des candidats aux places de juges par les membres du barreau. Il revient sur les accusations portées contre Wilson, le candidat pour la vice-présidence du parti républicain, à raison de ses opinions ultra Know-Nothing et anti-catholiques.

Le *Times* s'occupe, de nouveau, de la question de répudiation en relation avec le programme de Cincinnati. Nous signalerons à notre confrère une contradiction flagrante dans son article.

Il avance d'une part: "la répudiation ne veut pas dire que l'Etat sera lié par des contrats illégaux et *frauduleux*, faits par des fonctionnaires ou agents sans autorité."

Et de l'autre, il déclare: "Nous ne pouvons, en droit, en équité et en morale, refuser de payer nos dettes, ainsi encourues, sous des prétextes tels que ceux de l'imprévoyance, de l'*incivilité* ou de la *corruption* de nos agents etc."

Il nous semble que ceux qui ont rendu nos agents indélicats en les ont corrompus pour en obtenir des contrats avantageux pour eux et ruineux pour l'Etat, n'ont d'autre titre qu'un contrat frauduleux par lequel l'Etat n'est pas lié, suivant la première proposition du *Times*. Un des principes élémentaires du droit civil est que le dol et la fraude vicient un contrat. Cette remarque faite, nous croyons qu'il vaut mieux abandonner toute discussion approfondie sur ce sujet.

Nous avons déjà signalé l'attitude vacillante du *Republican*. Le bruit court, dit le *Picayune*, que ce journal va se fondre avec le *National Republican*. Est-ce pour préparer cette transformation que le *Republican* annonce que, "pendant la campagne, il y aura beaucoup de changements d'un côté à un autre inspirés par la politique, les principes ou l'intérêt, et que chacun s'inquiètera peu d'être conséquent avec lui-même dans le sens strict du mot, car cela est hors de raison dans les temps où nous sommes?"

Un correspondant du *Republican*, M. Emerson Bentley, qui n'accepte pas la liste de fusion, parce qu'elle ne contient, dit-il, que trois républicains-libéraux, suggère la convocation d'une nouvelle convention républicaine-libérale pour le 15 courant et la formation d'une nouvelle liste qui aurait à sa tête H. C. Warmoth, et embrasserait G. W. Carter, Pinchback, Campbell, Kelso, Barber, Brewster et autres illustrations de la dernière législature. Le correspondant termine en disant qu'il veut voir Anderson et Pinchback, Herron et Kelso, Beauregard et Barber se donner la main dans les affaires politiques de l'Etat. M. Bentley pousse un peu loin la licence, mais, par le temps qui court, tout semble permis aux faiseurs de combinaisons.

Le *National Republican* défend Grant d'avoir établi les gouvernements des carpet-baggers et il prétend qu'il ne les a soutenus que pour obéir aux lois; il rappelle que Grant a appuyé le gouverneur Warmoth, bien que celui-ci lui fût opposé. Ce journal oublie l'intervention militaire en Georgie contre la législature. En tout cas, si Grant avait voulu une politique d'apaisement et de concorde, il eût appliqué les lois autrement et il eût invité le Congrès à les modifier. Greeley est tenu par son programme de rendre la liberté aux populations du Sud, Grant est engagé à les maintenir sous le contrôle des baïonnettes; voilà la différence.

LES RÉCOLTES EN LOUISIANE—Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* du 31 août:

Le temps chaud et sec que nous avons depuis trois semaines ou un mois, a considérablement accéléré l'éclosion des grabots de coton, et aujourd'hui il n'y a pour ainsi dire aucun cotonnier qui ne soit activement occupé à ramasser. [illegible] suffira à cueillir le coton au fur et à mesure qu'il ouvre.

La récolte sera sans doute très abondante, et nous avons entendu plusieurs fois exprimer l'opinion que [illegible] ramasser le coton, et que beaucoup de ce textile [illegible]. Voici une excellente occasion pour ceux qui cherchent de l'ouvrage.

Le maïs est fait, et une abondante récolte [illegible] dans toutes les localités, [illegible] et courant, si ce n'est, de temps à autre les menaces des chenilles. Cependant nous devons constater qu'elles n'ont encore fait que de très légers dégâts, rien, pour ainsi dire, et il est même probable qu'elles ne causeront pas une perte de cinquante balles dans la paroisse.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chaînette. Elle se vend au No. 182 de la rue du Canal.

LA FUSION ET LES PAROISSES.

Les journaux démocrates et les journaux [illegible] des paroisses [illegible] leur satisfaction de ce que les comités soient arrivés à conclure un arrangement, et ils paraissent disposés à soutenir la liste des candidats de la fusion.

[illegible] candidatures présidentielles, congressionnelles et d'Etat. Il est à désirer que les citoyens [illegible] la réforme des abus et la réduction des taxes parviennent à se mettre également d'accord sur le choix des législateurs, des juges et des fonctionnaires [illegible]. Les efforts de tous les gens de bien doivent tendre à réaliser cet important résultat.

Nous remercions nos confrères du *Picayune* et du *National Republican* des compliments qu'ils nous adressent à l'occasion du [illegible] anniversaire de l'*Abeille*. Nous comptions sur la sympathie de nos confrères du *Picayune* qui défendent la même ligne politique que nous, mais la justice que le *National Republican* veut bien rendre à [illegible] est un compliment d'autant plus flatteur et d'autant plus apprécié que ce journal est notre adversaire politique.

UN NOUVEAU JOURNAL.—Nous avons reçu le premier numéro du *Port-Vincent Traise*, journal que vient de fonder à Port-Vincent M. Just. M. Lasalle. Le *Traise* sera l'organe des intérêts des trois paroisses: Livingston, Ascension et East Baton-Rouge. L'opinion politique de notre nouveau confrère n'est pas indiquée dans son premier numéro.

☞ Parmi les amers, il y en a d'insignifiants, il y en a de pernicieux. Il y en a aussi, heureusement, qui se recommandent par leurs propriétés salutaires. Parmi ces derniers, nous signalerons les HOME STOMACH BITTERS, dont l'agence a été confiée à M. [illegible], 33 rue Tchoupitoulas.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. [illegible].

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Depuis [illegible] la saison des affaires a commencé à la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Lundi, [illegible] est arrivé dans [illegible]

[illegible]

Plusieurs projets ont été discutés et la Chambre s'est ajournée.

On dit que le gouverneur Warmoth a nommé le colonel J. B. Walton enregistreur des votes, à la place de P. B. Blanchard, démissionnaire. Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point cette rumeur est vraie.

Les comités réunis des partis démocratique, réformiste et libéral, convoquent pour jeudi, le 5 de ce mois, à la place Lafayette, un grand mass meeting de tous les citoyens conservateurs, pour ratifier la liste de fusion de l'Etat.

On trouvera l'appel des comités dans nos colonnes d'annonces.

Le malheureux du nom de Clay Laine, qui a reçu un coup de pistolet tiré par E. A. Giroux, lundi matin, au coin des rues Baronne et Perdido, est mort des suites de sa blessure hier après midi. Il résulte de l'enquête tenue par le coroner Creagh que c'est la jalousie qui a poussé E. A. Giroux à commettre ce meurtre.

Il semblerait qu'il y a un dieu pour les voleurs comme pour les ivrognes. Leur audace est extrême; ils entrent partout comme chez eux, et ils réussissent presque toujours à mener à bien leur coupable industrie. Puiser dans la bourse du prochain est devenu pour ces messieurs une occupation aussi agréable que productive. Ils doivent penser qu'il est bien inutile de travailler et de se donner beaucoup de mal pour gagner péniblement sa vie, quand il est si facile d'avoir de l'argent, et cela sans trop de danger et sans peine. Quand ces coquins sont découverts, ce qui arrive souvent, on leur tire des coups de pistolet en pure perte; ils semblent posséder un secret pour se garantir des balles et disparaître sans laisser de traces que puissent les compromettre.

Trois hommes appartenant à cette estimable confrérie sont entrés hier matin, vers trois heures et demie, à bord de la goëlette Morning Star, mouillée dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magazin, et, sous prétexte de voir l'heure, se sont appropriés la montre du capitaine et divers petits objets. Le susdit capitaine, indigné probablement de ce procédé un peu *irrégulier*, s'est mis à crier au voleur aussi fort que possible. Attiré par le bruit, l'officier de police Shields arrivait en courant, lorsqu'il s'est presque heurté contre le canon d'un pistolet braqué sur sa poitrine.

Un peu troublé d'abord, mais décidé à faire son devoir, si désagréable qu'il fut, l'officier a tiré un revolver à son tour, et a fait feu sur celui qui le menaçait. Le rusé fripon, qui connaissait plus d'un tour, a fait le mort pour éviter une seconde décharge, et, prenant son temps, s'est sauvé à toutes jambes ainsi que ses complices.

Un autre de ces industriels a été découvert vers [illegible] lundi [illegible] s'introduire dans la maison du capitaine Jenks, rue [illegible] près de la rue Seconde. Il s'est esquivé sans dire son nom.

Hier matin, vers deux heures, un voleur est entré chez M. Mike Dalan, à Alger, et s'est emparé d'un pistolet, d'un paquet de linge et de dix piastres en argent. Comme il se retirait, satisfait de sa besogne, un officier de police lui a tiré un coup de pistolet sans l'atteindre; et le drôle s'en est allé—un peu précipitamment—en faisant de loin un [illegible] que la balle qui devait le tuer n'était pas encore fondue.

Un ami du [illegible], s'est introduit dans une maison appartenant à M. Huffetter, à Alger, rue [illegible], au coin de la rue [illegible]

Un citoyen de la [illegible] s'étant [illegible] dans la maison de M. Gustin, rue St-Charles, au coin de la rue [illegible] nuit, l'heure [illegible] son plan [illegible] a vu un homme blotti dans un coin et [illegible]

Cette vue lui ayant naturellement arraché un cri de surprise, le larron sans demander son reste, s'est enfui la tête basse et tout morfondu, [illegible] comme un renard qu'une poule aurait pris.

On a trouvé lundi, au lac, près du nouveau bassin [illegible] à peu près deux milles [illegible]. On suppose que tous ceux qui étaient à bord se sont noyés.

La femme dont le corps a été trouvé flottant dans le fleuve au pied de la rue Girod, a été reconnue par sa fille, Mme Rose Walsh. Elle avait quitté sa maison depuis quelques jours. On suppose qu'elle s'est suicidée.

Le Club de Greeley et Brown du 1er Ward a fait une procession aux flambeaux hier soir dans différentes rues de la ville.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil s'est réuni à midi, sous la présidence du maire Flanders. Tous les fauteuils d'administrateurs sont occupés.

M. Shaw présente son rapport de la semaine et plusieurs ordonnances peu importantes qui sont adoptées.

A propos de la réclamation de Mme Anderson qui demande [illegible] qu'elle a fournies à la ville pour la place Jackson, M. Remick fait un long discours en se servant d'un style très [illegible] pour parler de roses et de violettes.

Une ordonnance présentée par M. Shaw, au sujet d'un compte du shérif criminel Massicot, pour fournitures de bois de chauffage aux prisons de paroisse, donne lieu à une longue discussion.

Sur motion, l'adoption de l'ordonnance est renvoyée à la prochaine séance du Conseil.

M. Bonzano présente alors la fameuse ordonnance relative à la perception des taxes arriérées, déjà soumise au Conseil le 31 mai dernier, et qui porte que deux collecteurs nommés par le Conseil seront chargés de percevoir toutes les taxes de ville qui n'auront pas été payées avant le premier novembre prochain. Ces collecteurs devant avoir une commission de dix pour cent pour les taxes de 1871 et de 1872, et une commission de vingt pour cent pour les taxes dues avant 1871.

Deux amendements sont alors adoptés pour réduire les émoluments des collecteurs nommés pour les taxes de 1871-72, à 9 pour cent sur le montant collecté par eux, et pour fixer la limite de leur contrat à deux années; en exigeant d'eux une caution de $30,000.

M. Shaw dit qu'il s'oppose à l'ordonnance ainsi amendée.

Sur motion, l'ordonnance est mise aux voix et elle est renvoyée à la prochaine séance du Conseil.

M. Remick fait alors un long discours pour demander au Conseil de destituer M. Waples de son emploi d'assistant-avocat de la ville, parce que celui-ci est absent à ce moment où sa présence est nécessaire, et que, de plus, il est un de ceux qui veulent résister au paiement des taxes de la ville. Selon lui, la conduite de M. Waples est indigne d'un officier public.

M. Lewis n'est pas de cet avis. Il dit que M. Waples a toujours fait son devoir en toutes circonstances, et que s'il n'a pas payé ses taxes jusqu'à présent, c'est probablement parce qu'il [illegible].

M. Shaw dit que tout en croyant, pour sa part, que les taxes de ville sont toutes légales, il ne blâme personne de vouloir résister aux taxes d'Etat du Parc et aux taxes de police métropolitaine, voire même aux taxes prélevées pour les levées. Il ne pense pas qu'un citoyen qui s'oppose à ces taxes, perde, par ce seul fait, tout droit à un emploi public.

M. Bonzano se fâche presque à ce sujet. Il veut que l'on prenne des mesures de rigueur pour forcer les citoyens à payer leurs taxes. Il dit que la résistance qui s'est organisée depuis deux mois compromet le crédit de la ville et qu'il faut y mettre fin.

M. Walton [illegible] au nom de son département. Il dit que lui et l'avocat de la ville sont seuls chargés de faire rentrer les taxes arriérées, et que cela ne regarde qu'indirectement le Conseil.

Une discussion très vive s'élève à ce sujet entre M. Shaw et M. Remick, qui se servent tous les deux d'un langage peu parlementaire.

Pendant ce temps, M. Cochran, [illegible] des maillets sur le bureau et appelle à l'ordre les deux administrateurs.

La motion de destituer M. Waples est mise aux voix et elle est rejetée par le vote suivant: John Cockran, oui; Alfred Shaw, non; L. T. Delassize, non d'abord, et oui ensuite; F. C. Remick, oui; James Lewis, non; John S. Walton, non; H. Bonzano, non.

Le Conseil s'ajourne alors après des débats passablement orageux.

TEMPÉRATURE.—3 septembre 1872.

Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	78	[illegible]
12 M.	92	[illegible]
3 P. M.	94	[illegible]
6 P. M.	90	[illegible]

LA TRAITE DES NÈGRES ET LA GRANDE BRETAGNE.

Londres, 13 août.

Les informations transmises par le docteur Livingstone, dans les lettres qui ont été apportées par M. Stanley et qui annoncent que les principaux pourvoyeurs d'esclaves sur divers marchés sont des sujets britanniques, ont produit un douloureux étonnement dans toute l'Angleterre. Personne ne pouvait s'imaginer qu'après avoir dépensé des millions de livres sterlings pour détruire ce honteux trafic, après avoir à grands frais entretenu [illegible] des côtes d'Afrique [illegible] sujets sont les principaux marchands d'esclaves de ces contrées. Quand notre reine eut appris cette nouvelle, elle écrivit au comte de Granville pour lui demander s'il avait eu connaissance de la honteuse conduite de ceux qui étaient protégés par le drapeau anglais. J'ignore la réponse de notre ministre des affaires étrangères; mais je puis dire [illegible] que notre gouvernement n'a pas été bien informé par ses agents de la conduite des sujets britanniques indiens sur la côte est de l'Afrique, et qu'il a été frappé, pour calmer l'opinion publique, de mettre la phrase suivante dans le discours de la reine [illegible] préparatifs pour agir avec efficacité sur le marché d'esclaves situé sur la côte est de l'Afrique.

Je crois pouvoir vous expliquer ce que sont ces préparatifs.

Les seuls marchés lucratifs où se vendent des esclaves sont situés sur les côtes des Etats mahométans de l'Est, et si nous obtenions la permission d'entrer dans les eaux de ces Etats, il est plus que probable que la chasse des esclaves dans l'Est de l'Afrique diminuera graduellement jusqu'à s'éteindre complètement.

D'après [illegible] qui sont trouvés à bord d'un navire négrier sont considérés comme pirates.... Pendant longtemps le gouvernement des Etats-Unis refusa de se soumettre à ces lois, mais il est maintenant revenu à de meilleurs sentiments, et c'est une véritable honte pour l'Angleterre de voir ces lois bravées par ses propres nationaux.

Si toutes les eaux de la côte est de l'Afrique étaient ouvertes à nos croiseurs stationnés à Trinkomalee, elles feraient bientôt disparaître ce commerce d'esclaves, mais malheureusement nos vaisseaux de guerre ne peuvent approcher à plus de trois lieues de la côte.

Malheureusement, une certaine portion de ces eaux appartient au sultan de Zanzibar, au [illegible] traité dont l'Angleterre est une des parties contractantes.

Zanzibar est le quartier général de beaucoup de sujets britanniques indiens qui l'occupent exclusivement et tirent un grand profit de la traite des noirs.

Beaucoup de gens sont d'avis qu'il serait facile de rompre ce traité, et cependant il existe une grande difficulté dont voici la raison: un autre traité a été conclu entre le sultan de Zanzibar et le gouvernement anglais dans l'Inde.

J'entre dans quelques détails.

Le sultan de Zanzibar représente la branche cadette des sultans ou imans de Muscat, sur la côte orientale de l'Arabie, dont les habitants sont depuis longtemps placés sous la protection du gouvernement anglais, pour cette raison que cette protection donnait à l'Angleterre le grand ascendant qu'elle possède dans le golfe persique. Muscat et Zanzibar, qui sont séparés par un large bras de mer de plusieurs lieues, étaient cependant gouvernés par la même dynastie. Dans [illegible] comme dans d'autres pays plus civilisés, deux prétendants se présentèrent et des guerres civiles s'en suivirent.

Lord Canning, alors gouverneur général des Indes, [illegible] beaucoup de difficultés, [illegible] mettre un terme aux dissensions [illegible] d'un traité qui donnait à [illegible] Zanzibar [illegible].

Malheureusement, dans un des articles de cette convention, il avait été décidé que le sultan de Zanzibar paierait au sultan de Muscat comme signe de sa suzeraineté une redevance annuelle [illegible]. C'est à cause du paiement de cette somme que le sultan de Zanzibar [illegible] cette clause du traité [illegible] avec l'Angleterre [illegible] glais. Voici la réponse qui fut faite au gouvernement de l'Inde par le sultan de Zanzibar:

"Je maintiens le droit que je possède de donner des permis aux navires qui font le commerce des esclaves. Je retire de ces permis un droit d'importation sur les esclaves, et le revenu que je perçois à l'aide de cet impôt m'est nécessaire pour payer la redevance que je dois compter au sultan de Muscat. Le gouvernement anglais dans l'Inde ne doit pas oublier que c'est lui-même qui a proposé le traité et qui a consenti par cette convention à ce qu'aucun navire de guerre anglais n'entre dans nos eaux."

Si je suis bien informé, le gouvernement anglais serait disposé à proposer au sultan de Muscat une indemnité, après le paiement de laquelle il renoncerait à ses droits de suzeraineté sur le Zanzibar, et à la redevance annuelle qui lui est comptée par le sultan de cette contrée, ce qui permettrait de rompre la clause du traité qui interdit aux vaisseaux anglais le droit de croiser dans les eaux du Zanzibar.

Le *Times* faisant allusion au commerce des esclaves au Zanzibar, dit: "Il paraît que le gouvernement anglais a soumis des propositions très sérieuses à M. Thiers sur ce sujet." Je ne puis comprendre quel serait l'intérêt de la France à se mêler d'une affaire qui regarde uniquement l'Angleterre et les sujets britanniques de l'Inde qui se livrent au commerce des esclaves, mais vous devez savoir mieux que moi si cette nouvelle est vraie ou fondée.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Incendie de la cathédrale de Canterbury.

Londres, 3, 11 heures du matin.—Une dépêche de Canterbury rapporte que le feu vient de prendre sur l'autel du côté est de la magnifique cathédrale de cette ville, et que les flammes gagnent rapidement du terrain. Les pompiers sont sur les lieux, mais ils manquent d'eau.

Canterbury, 3, 11 heures du soir.—Les flammes maintenant dévorent le côté est du toit de la cathédrale, au-dessus de l'autel et des reliques de Thomas Becket. La direction du vent est favorable à la propagation des flammes, et l'on craint que tout l'édifice ne soit détruit. Cependant on a pu se procurer de l'eau, et les pompiers, aidés de la garnison, font tout ce qu'ils peuvent pour arrêter [illegible]. Le feu est venu d'une [illegible] de charbon accidentellement renversée par des gens qui réparaient le toit.

Plus tard—Les pompiers se sont rendus maîtres du feu, qui est éteint, mais qui a eu le temps de détruire 150 pieds de la toiture.

Les restes de Thomas Becket n'ont pas été touchés. Le pavé en mosaïque de la cathédrale est couvert de plomb fondu. On a pu officier [illegible] aussitôt après que le feu a été éteint.

DIVERS.

Politique dans la paroisse Concordia.

Monroe, Lne, 3.—La convention de paroisse républicaine a choisi des délégués à la convention sénatoriale en faveur de O. Brewster contre John Ray et Southard (couleur).

Il existe un grand mécontentement parmi les amis de Ray et de Southard qui disent que la convention était arrangée d'avance. Presque tous les républicains intelligents de couleur et nombre de radicaux blancs partagent ce sentiment.

La nomination de deux candidats radicaux pour le Sénat, dans ce district, est probable.

Les délégués à la convention congressionnelle radicale, qui doit s'assembler demain, arrivent. On dit que Morey, [illegible] le Tensas, et Hobbison, [illegible] brigent la nomination.

La nomination de McCranie par les démocrates de ce district congressionnel n'est pas douteuse. [illegible] bien reçue par les libéraux et les démocrates et tous se préparent pour une campagne vigoureuse.

Les Elections dans le Vermont.

Burlington, Vt., 4.—L'excitation causée par les élections [illegible]. On croit que les républicains emporteront l'Etat, mais avec une majorité réduite. Une revue de quelques 70 villes montre un gain libéral d'environ 3000, avec la perte de quelques démocrates qui auront mieux soutenu les républicains que de voter pour Greeley.

Elections dans le Vermont.

Montpelier, Vermont, 3 août.—Soixante-seize villes ont élu 71 républicains et 4 démocrates et un partisan de Greeley pour la Législature. Le vote pour le gouverneur dans 67 villes donne 16,267 pour Converse et 6324 pour Gardner.

Le ticket républicain est probablement tout élu.

Rutland, 3 sept.—Les démocrates ont gagné 500 voix dans cette ville.

Montpelier, 3 sept.—Dix villes qui, en 1870, avaient donné une majorité républicaine de 1,870 en donnent maintenant une de 1,988.

Syracuse, 3 sept.—On n'avait jamais vu autant de monde à la Convention que cette fois. Augustus Schell fait des progrès et sera probablement le candidat désigné.

La Convention de Louisville.

Louisville, 3.—La Convention nationale démocratique s'est assemblée aujourd'hui dans la salle de la Cour des Common Pleas. Pendant que les délégués arrivaient la bande nationale du Second Régiment de Philadelphie, a joué divers airs. Vers 1 heure le colonel Blanton Duncan a appelé la Convention à l'ordre. Le Rév. Dr Platt a fait la prière, après quoi le colonel Duncan a fait un discours. Il a dit que les objets de l'assemblée étaient fort connus et n'avaient pas besoin d'explication. Nous avons été traités avec dérision de marionnettes etc.... par ceux qui ont fait alliance avec une faction du parti radical et qui ont renoncé à tous les principes qui ont jusqu'à présent caractérisé l'organisation démocratique. Mais ce qu'ils ont fait n'a aucune valeur et ne peut lier les autres membres du parti, et tout cela a été répudié déjà par des millions de gens.

Il n'y a pas de présomption chez ceux qui ont conspiré avec moi dans le mouvement actuel; tous ont voulu protester contre les traîtres du parti. Si notre appel n'eut pas été entendu, notre devoir n'en eût pas moins été accompli. Mais on nous a répondu avec enthousiasme, car il y a un véritable désir de réforme profondément enraciné dans les cœurs du peuple américain. L'assemblée qui est devant moi prouve que l'organisation démocratique n'était pas morte, mais qu'elle sommeillait seulement. (Applaudissements.) Les yeux de tout le pays sont dirigés de ce côté et on attend avec anxiété le résultat de nos délibérations, dont la destinée du pays peut dépendre. Nous n'avons pas l'intention de soulever de nouvelles questions que le sabre a décidées, ni d'encourager la révolution; mais nous devons défendre nos principes, et [illegible] le peuple que nous ne voulons que son bien. Nous devons travailler à faire cesser les conflits entre le capital et le travail, et relever ce dernier de l'infériorité où il a été jusqu'ici.

Après avoir conclu son discours, qui a été fort applaudi, M. Duncan présente Geo. J. Chatfield, de New York, comme président temporaire. Trois hurrahs pour ce dernier et trois hurrahs pour Duncan. M. Chatfield prend sa place, remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait, et se livre à des considérations sur la nécessité des principes démocratiques. Il dit ensuite que le parti démocrate eût sûrement triomphé s'il n'eût pas été vendu aux vieux chapeaux blancs. Chatfield dit qu'il est né démocrate, et qu'il mourra démocrate, enveloppé dans un vieux drapeau, s'il reste le dernier. (Acclamations.)

M. Spaulding, de New York, présente une lettre cachetée de Chas. O'Conor. Les acclamations recommencent.

M. Spaulding remet la lettre au président qui la lit:

Le président du Comité de Vérification fait un rapport informel où il est dit que la plus entière harmonie règne dans l'assemblée.

Personne n'a contesté de siège.

L'organisation se complète, [illegible] Lyons, de la Virginie, Vice-Président [illegible], de Philipps, M. Bayard, qui représente deux Etats demande que M. Dunbar soit premier Vice-président. Adopté.

En proposant [illegible] M. Lyons tourne en ridicule le parti de Greeley, comme le parti des Dolly Vardens. D'autres [illegible] ont lieu, ce qui augmente la confusion. Le président refuse de recevoir aucune motion, sur quoi la Convention s'ajourne au lendemain, 10 heures.

Lettre de Chas. O'Conor.

New-York, 31 août.—A la Convention démocratique convoquée à Louisville pour le 3 septembre 1872.

[illegible]

[illegible] citoyens, et afin de mettre un frein à la tendance du pouvoir à s'agrandir, [illegible] comme exemple, rejetant deux bases fondamentales du système gouvernemental, ils adoptèrent la politique anglaise.

Quoique utile que cela puisse être dans le pays des trois pouvoirs,—Rois, Lords et Communes—l'expérience a montré que cette politique est insuffisante pour maintenir l'ordre public. Elle a été excessivement nuisible au milieu de nous par une énorme multiplication de places. [illegible] politiciens ont répondu par la vertu et l'intelligence du peuple, mais c'est un espoir illusoire. Une attention laborieuse, une vigilance constante et une action combinée ensemble sont nécessaires pour des résultats pratiques et sont impossibles. Si nos habitants étaient placés sur un sol stérile, alors des conflits incessants avec la nature parcimonieuse pourraient les rendre capables de résister aux pillards officiels; leur pauvreté diminuerait leur tentation, et donnerait de la vigueur à la défense.

Mais on ne peut avoir cette sauvegarde dans un grand pays prospère.

Pour avoir une garantie, il faudrait supprimer le pouvoir lui-même. Ce fait fut invoqué dans les conseils publics qui donnèrent naissance à notre constitution, mais [illegible] ne fut imposée au pouvoir. De là notre situation présente. De grands changements sont besoin maintenant pour inaugurer la réforme. Mais ce que les partis n'ont pas fait, nous sommes [illegible] faire: à nous de compléter la structure.

Les énormités officielles qui ont été mises en lumière dans cette ville et dans l'Etat dans le cours de l'année dernière, excitent les bons citoyens à l'action.

Les découvertes faites doivent nous stimuler dans nos efforts pour la réforme.

[illegible] reconnu comme [illegible] la réforme, et rien ne pouvait lui être opposé que le parti démocrate. Cependant, par le décret d'une Convention prétendant représenter ce parti, Greeley a été nommé comme son porte-drapeau. L'opposition à ce mouvement a, à mes yeux, une source plus profonde qu'un simple attachement au parti. Quant à moi, du moins, je n'ai pas été influencé par ce sentiment.

En dehors de cela, mes vues sur les intérêts publics et les nécessités publiques m'obligent de répudier la nomination de M. Greeley, par la Convention de Baltimore. Toutes les fois que j'ai eu occasion de parler ou d'écrire sur ce sujet, je l'ai uniformément condamné et déclaré que j'étais prêt à appuyer un candidat démocrate.

Cette circonstance a été supposée, en divers lieux, que j'aspirais à un office et il a été suggéré que mon nom pourrait être offert à votre acceptation comme candidat. L'objet de cette lettre est de prévenir toute méprise sur ces points. Forcé de choisir entre Grant et Greeley, les électeurs démocrates devraient s'en rapporter à de simples conjectures. Ceux qui inclinent vers le dernier, pensent qu'avec lui il y aurait une mitigation d'oppression au Sud. Il faut cependant avoir d'autres raisons d'espérer un bon résultat de cette élection. [illegible] le général Grant n'aurait plus les mêmes motifs pour infliger la misère sur cette portion de ses concitoyens. On ne peut raisonnablement craindre un troisième terme ou la dictature.

[illegible]

La grande politique est la régénération nationale. Elle est beaucoup plus intelligible que le libre commerce.

M. O'Connor s'élève ici contre les dettes [illegible] le papier-monnaie [illegible]

[illegible]

Votre, CHARLES O'CONNOR.

La lettre d'O'Conor a été référée au comité de la plateforme.

Les membres du comité de vérification viennent de New York, de la Caroline du Sud, Pennsylvanie, Maryland, Delaware, Ohio, Michigan, Georgie, Illinois, Indiana, Kansas, Wisconsin, Iowa, Missouri, Kentucky, Caroline du Nord, Ouest-Virginie, New-Jersey, Mississippi, Virginie, Nebraska, Alabama, Californie, Louisiane. Aucun autre Etat n'a répondu.

La confusion que le président n'a pu arrêter a empêché qu'on entendît les délibérations. A l'appel de la Californie, Bayard, du New Jersey, a lu son autorité venant du comité démocratique de cet Etat. Alors M. Vallandigham, du Kentucky, a demandé l'ajournement de la Convention au 10 mars.

On a crié: à la porte! Les amis de Vallandigham ont trouvé la plaisanterie capitale. Vingt-quatre Etats ont répondu à l'appel, Bayard, de New York, représente la Californie. La séance est suspendue. A la reprise, les amis de Vallandigham font des excuses pour lui et il reprend son siège.

—On mande de Bordeaux, en date du 19 août, que le scrutin qui a eu lieu samedi et dimanche derniers dans le canton de Castillon, pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement, a donné le résultat suivant:

M. Aymen, maire de Saint-Philippe, candidat conservateur, a obtenu 1,011 voix, et M. Roland-Dupeyre républicain, 900 voix.

La dépêche ne dit pas si le nombre de suffrages donnés à M. Aymen était suffisant pour que l'élection fut définitive.

—La presse roumaine est l'objet d'une surveillance sévère de la part du gouvernement du prince Charles qui n'entend pas qu'on se permette la moindre irrévérence envers l'empereur Guillaume dans les feuilles de Bucharest.

Les rédacteurs de l'*Alliance latine*, et de la *Poste de Roumanie* viennent d'être arrêtés pour offenses à la personne de l'empereur d'Allemagne.

—A la taverne du *Bodle rouge*:

—Ce se confirme: M. Thiers a reçu de la main d'[illegible] l'ordre du Bain: tous les journaux le disent.

—A sa place, j'aurais refusé, et raide.

—Parbleu! un président de la République n'a d'ordres à recevoir de personne.

—Il est question de l'organisation prochaine, aux Indes Orientales, d'une grande Exposition internationale, où figureront tous les produits de l'Asie, de l'Afrique et peut-être aussi de l'Europe.

On compte parmi les pays appelés à y prendre part: l'Arabie, la Turquie Orientale, l'Afghanistan, le Béloutchistan, le pays des [illegible], la Russie d'Asie, le Cachemire, le Thibet, la Chine, le Japon, la province de Burmah, le royaume de [illegible], Siam, la Malaisie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les possessions anglaises de l'Inde.

Demande.

UNE JEUNE [illegible] de [illegible] rue de Chartres [illegible]

Poêle VARIETY, à Vapeur.

[illegible]

La Nature demandant du Secours.

Tout indice de débilité et d'épuisement est un appel de la nature qui demande un remède pour arrêter les progrès du mal.

Comment répond-on ordinairement à ce langage muet, mais si éloquent! Hélas, les drogues prescrites ne font que trop souvent ajouter à la gravité des symptômes!

[illegible]

L'AMER DE HOSTETTER [illegible]

MARIÉ le [illegible] août 1872, [illegible] M. MICHEL TORREGANO, à Mlle PHILOMÈNE [illegible], tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédé, hier soir, à neuf heures, FRANÇOIS [illegible], natif de Québec (Canada), à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. L'enterrement aura lieu cette après-midi à quatre heures et demie précises. [illegible]

Grande Ratification du Ticket de la Fusion—Mass Meeting sur la Place Lafayette. JEUDI SOIR, 5 septembre, à 7 heures.—Le Comité conjoint d'arrangement des partis Démocrate, Libéral et de la Réforme [illegible]

R. M. TURNBULL, HORACE E. UPTON, JOHN CURRY, [illegible] W. H. MARKS, SAMUEL JAMISON, Jr.

Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible] CERTIFICATS D'ACTIONS [illegible] DIVIDENDES [illegible] COMPANY [illegible] JAMES I. DAY, Président.

Club Démocratique de Christophe Colomb [illegible] CE SOIR, MERCREDI [illegible] Par ordre du Président F. LAMANDRA. HENRI ANTHONY, Secrétaire.

[illegible] Secrétaire.

Club Español YNFANTES DE McENERY.

[illegible]

Enregistrement.

ETAT DE LA LOUISIANE, [Bureau du préposé à l'enregistrement, [illegible]] Nlle-Orléans, 3 septembre 1872.

[illegible]

PREMIER PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

SECOND PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

TROISIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

QUATRIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

CINQUIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

SIXIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

SEPTIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

HUITIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

NEUVIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

DIXIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

ONZIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

DOUZIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

TREIZIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

QUATORZIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

QUINZIEME PRECINCT D'ÉLECTION. [illegible]

B. P. BLANCHARD.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. [illegible] 96... Rue Vieille-Levée... 96

CANDI à la Nouvelle-Orléans. CANDIES EN BATONS [illegible] DRAGÉES, LOSANGES, etc. CHOCOLATS. [illegible] GATEAUX, SIROPS au jus de fruits, INCOMPARABLES [illegible] FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, etc. H. CHAURANT & Co., RED STORE, 96 Rue Vieille-Levée 96.

PLUSIEURS personnes [illegible] CHS. ESCOFFIER.

ARNICA

PRÉPARÉ par les Révérends Moines de La Trappe, du Monastère de Notre-Dame [illegible]. Une grande quantité à vendre. [illegible] F. POURSINE & CO., Au No 149 de la rue Gravier.

LA société WASHBURN & SHARS [illegible] GEO. E. SHARS, associé survivant. [illegible] SHARS & KINSELLA [illegible] JOHN KINSELLA.

J. FEUILLAN, DE PARIS, DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR, 198 RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLÉANS. FAIT savoir au public [illegible]

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE LA BOUTIQUE DE BARBIER [illegible] coin des rues Marais et Orléans. [illegible]

Compagnie d'huile de la Louisiane. FABRIQUE DE Huile de graine de coton, Tourteaux, [illegible] —Directeurs— [illegible]

AVIS. ON voudrait trouver une famille [illegible] Lock Box [illegible], Post Office.

En débarquement du steamship ST. LOUIS, de Liverpool, [illegible] 50 CAISSES Fromage de Hollande. U. MARINONI, 69 Decatur-st. (Old Levee.)

ETAMINES NOIRES.

REÇU, par le steamer CHRYSOLITE—UN ASSORTIMENT COMPLET D'ETAMINES NOIRES. D. H. HOLMES, No. 15, rue Bourbon, et 155, rue du Canal.

Aux Familles de la Ville et de la Campagne. ARRIVÉ DE NEW YORK, par le steamer "Gen. Meade," [illegible] A. N. TOURNÉ, No 19, Rue Royale, Entre Douane et Canal.

Vin Rouge de Catalogne. [illegible] MINERVA, venant de Barcelone: [illegible] PABLO GELPI, [illegible] rue Vieille-Levée [illegible]

J. SAGET

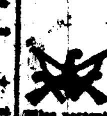

A l'honneur d'annoncer [illegible]

151 - - RUE DU CANAL - - 151 —A LA— GALERIE DES CADRES EN BOIS A 81. CHROMOFERREOTYPES A 25 cents seulement—faites et livrées en quelques minutes. QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU. Une véritable PHOTOGRAPHIE-CARTE de soi-même à 50 cents seulement [illegible] J. W. PETTY, Au No 151 de la rue du Canal.

A l'Enseigne du Gros Pot, Chas. ESCOFFIER, ANNONCE à ses amis et au public [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE [illegible]

NORMAN & REISS, Nos 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, [illegible], CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 3 SEPTEMB.—CLASSE No 210

18 25 35 60 15 4 60 73 23 50 65 56 39

2000 Barils WHISKY WILSHIRE, En magasin et à vendre, aux plus bas prix du marché, par E. CAMBON, Au No 60 et 62 de la rue Decatur, [illegible] Célèbre Whisky Wilshire DE W. S. DEVAN & CO.

Chaudières à Sucre. UN assortiment de CHAUDIÈRES en FONTE et en FER BATTU, de la célèbre fonderie de MM. [illegible] de Liverpool. A vendre par M. A. de LIZARDI & CIE. No 25 Carondelet.

Machine à Dépouiller les Feuilles de Cannes. LA Machine à dépouiller les feuilles de cannes [illegible]

LE SELTZ DE TARRANT [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES DIRIGÉ PAR Mme Macé-Lefranc, [illegible] La réouverture des classes aura lieu dans cette institution Lundi prochain, 2 septembre.

EDWARD NALLE. R. C. CAMMACK. NALLE & CAMMACK, Facteurs de Sucre et de Coton, —ET— Négociants-Commissionnaires, No 109 DE LA RUE GRAVIER, Nlle-Orléans. Ils font des avances libérales sur les consignations.

LA CHAPELLERIE J. J. ALBERT, Au No 60 de la rue de Chartres, [illegible]

Changement de Local. MM. [illegible] CHARBON [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., [illegible]